

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois  
et le deux février à dix-huit heures

**Date de convocation**  
Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances sous la présidence de

**Date d'affichage**  
Le 26 janvier 2023

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTE :** MME CHRISTINE WINKELMANN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Georges BOUTINOT

**Délibération**  
**n°2023-017**

**Rapporteur :** M. Philippe de BEAUREGARD

**Avenant de**  
**prolongation au contrat**  
**de reprise matériaux**  
**avec la société PAPREC**  
**/ APPROBATION**

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant au contrat de reprise des déchets recyclables issus de la collecte sélective passé avec la société PAPREC, joint en annexe, pour une durée d'un an.

Ce contrat est renouvelé pour toute la durée de prolongement de l'agrément de CITEO, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ce contrat est proposé pour la reprise des matériaux valorisables suivants aux conditions tarifaires mentionnées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Breder  
LeVaut

ID : 084-248400160-20230202-DEL2023\_017-DE

Matière reprise	Prix plancher (€/Tonne)
<b>Aciers</b>	
Acier CS	50 €/ Tonne
Aluminium CS	350 €/ Tonne
<b>Papiers, cartons</b>	
Papiers cartons complexés	10 €/ Tonne
Papiers cartons non complexés	0 €/ Tonne
Gros de magasin	0 €/ Tonne
Journaux-revues-magazines	0 €/ Tonne
Cartons 1.05	0 €/ Tonne
<b>Plastiques</b>	
PET Q7	100 €/ Tonne
PET Q8	30 €/ Tonne
PE-PP-PS	0 €/ Tonne
Films PE	0 €/ Tonne

**Délibération  
n°2023-017  
Avenant de  
prolongation au contrat  
de reprise matériaux  
avec la société PAPREC  
/ APPROBATION**

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'avenant au contrat de reprise à passer avec la société PAPREC, joint en annexe et selon les conditions tarifaires indiquées ci-dessus, et à autoriser le Président à le signer.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

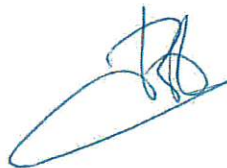
Approuve l'avenant au contrat de reprise à passer avec la société PAPREC, joint en annexe, prévu pour une durée d'un an, et autorise le Président à le signer,

Approuve les tarifs de reprise des différents matériaux issus de la collecte sélective,


Précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 à l'article 7588 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le: 06/02/2023  
Et notification  
Du: 06/02/2023